



**ET, SI VOUS FAISIEZ UN PREMIER PAS  
VERS UNE TRANSITION  
AGROÉCOLOGIQUE PROMETTEUSE ?  
POUR VOUS ET VOS TERRES, ESSAYEZ  
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE !**



*Parcelle et serres disponibles pour se tester à la  
production de maraîchage biologique*



***Espace-test Agricole de Cauville-sur-Mer***

**Appel à candidatures : présentation et  
modalités**

**Date limite de dépôt : 31/05/2025**

## 1. Éléments de contexte et projet :

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est propriétaire d'une ancienne ferme maraîchère transformée en espace-test agricole, grâce à l'appui des partenaires de l'installation agricole.

Situé sur la commune de Cauville-sur-Mer, ce site en agriculture biologique, bénéficie d'une situation privilégiée aux portes de l'agglomération havraise et proche du littoral. En activité depuis 2015, ce site a profité à dix maraîchers en devenir. Sept d'entre eux, se sont installés.

La collectivité est engagée dans la mise en œuvre d'un Plan Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT). Dans ce cadre, elle se tient aux côtés des producteurs agricoles pour relever les nombreux défis agricoles actuels, entre autres :

- accélérer la transition agroécologique des exploitations agricoles, vers des pratiques agroécologiques et durables, en particulier l'agriculture biologique ;
- dynamiser les filières de production de proximité, telles que le maraîchage ;
- assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs ;
- améliorer la capacité d'auto-provisionnement du territoire (relocalisation des circuits alimentaires).

Jusqu'alors, l'espace-test agricole de Cauville-sur-Mer était exclusivement destiné à accompagner des porteurs de projet en maraîchage biologique vers l'installation. Aujourd'hui, la Communauté urbaine souhaite mettre à disposition l'une ou deux des trois places disponibles à des agriculteurs du territoire qui voudraient expérimenter le mode de culture biologique durant trois ans maximum.

 Cet appel à candidatures vise donc à :

- offrir une opportunité temporaire à un producteur du territoire d'expérimenter l'agriculture biologique à moindre risque économique ;
- donner à voir les réalités du mode de culture biologique ;
- échanger et bénéficier d'un conseil technique ;
- expérimenter des pratiques plus vertueuses pour la protection des sols, de la biodiversité et de l'eau, à possiblement répliquer sur son exploitation.

## 2. Mise à disposition de parcelle et de serres :

Il est envisagé de mettre une parcelle de plein champ de 7000 m<sup>2</sup> à disposition d'un agriculteur, ainsi que 700 m<sup>2</sup> de serres (trois serres), via une convention d'occupation annuelle et renouvelable deux fois, entre la CAE Rhizome, occupant du site pour la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et le producteur. Cette convention mentionnera les engagements du preneur, de même que les conditions d'utilisation du site, notamment en faveur du test en culture biologique ainsi que l'expérimentation de productions innovantes (nouvelles).

La culture biologique nécessite la certification des terrains en AB. Cette démarche est déjà

réalisée sur l'espace-test de Cauville-sur-Mer. Les coûts de certification AB sont d'environ 170 euros par an.

Le producteur retenu bénéficiera d'un accompagnement spécifique :

- par Bio en Normandie pour l'acquisition ou la consolidation des compétences technico-économiques ;
- par la CAE Rhizome sur les questions d'hébergement de l'activité maraîchère du preneur, si besoin ;

Le lieu-test maraîcher de Cauville-sur-Mer comprend aussi du matériel partagé :

- un bâtiment agricole de stockage, comprenant une station de lavage et un bureau / vestiaire ;
- du matériel agricole : un tracteur et son équipement.

### **3. Modalités de sélection du candidat / engagement du producteur :**

Un comité de sélection, composé de structures agricoles partenaires et de représentants et élus de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, étudiera les candidatures.

Les critères de sélection sont les suivants :

- la mise en place d'un système et de pratiques agricoles établis sur les techniques de l'agriculture biologique
- la mise en place d'un projet d'expérimentation :
  - soit via la réalisation d'un test en culture biologique
  - soit via le développement de cultures innovantes ou nouvelles, en culture biologique
  - soit les deux
- apporter des éléments permettant d'évaluer la motivation de la candidature : circuits de commercialisation envisagés, critères d'évaluation sur la réussite de l'expérimentation, perspectives après l'expérimentation, sensibilité à l'agriculture biologique, etc... L'intégration sur l'espace-test peut être un appui à un projet parallèle de conversion de parcelles de l'exploitation du candidat en agriculture biologique.

Le candidat s'engage à réaliser :

- durant sa période de test, un échange annuel sur la conduite du test, avec les partenaires de Nid'Agri et la Communauté urbaine,
- à l'issue de son test d'activités, un bilan de son expérimentation et de l'expérience passée sur le site, avec les partenaires de Nid'Agri et la Communauté urbaine.

#### 4. Démarches et calendrier :

**Avril 2025** : publication de l'Appel à Candidature.

**31 mai** : date limite de candidature.

**Première quinzaine de juin** : instruction des dossiers reçus et rencontre avec les candidats sur site.

**Date à convenir avec le(s) candidat(s) retenu(s)** : mise à disposition des terres et des serres.



#### 5. Comment candidater ?



Remplir le dossier ci-joint

Envoyer le document signé à :



- la CAE Rhizome par courrier à l'adresse : 8 place de l'Abbaye, 61 500 Essay, ou directement par mail : [joo.zimmermann@cae-rhizome.com](mailto:joo.zimmermann@cae-rhizome.com)
- la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole par mail : [juliette.giacomazzo@lehavremetro.fr](mailto:juliette.giacomazzo@lehavremetro.fr)

Pour toute question liée à l'élaboration de votre candidature, vous pouvez contacter :



- pour la CAE Rhizome : Joo ZIMMERMANN, chargée d'accompagnement, au 07 49 36 51 45
- pour la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole : Juliette GIACOMAZZO, responsable du Pôle Agriculture et Alimentation au 06 40 34 42 33
- pour Bio en Normandie : Clémence LOUVARD, conseillère technique maraîchage, au 06 52 04 43 58, mail : [clouvard@bio-normandie.org](mailto:clouvard@bio-normandie.org)